PARLEMENT EUROPÉEN

2004 *2009*

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2.5.2005 PE 357.822v01-00

AMENDEMENTS 1-35

Projet de proposition de résolution **(PE 357.819v01-00)**
Jean-Marie Cavada
Progrès enregistrés en 2004 dans la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice (ELSJ) (articles 2 et 39 du traité UE)

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 1
Considérant G

G. conscient du fait que certains EM pour sortir de ce blocage ***ont développé en dehors du cadre des traités des formes de coopération telle que le "G5", ou des instances "quasi-décisionnelles" telles que le GAFI pour le blanchiment de l'argent, le "Groupe de Dublin" pour la lutte contre la drogue, le "Groupe de Berne" pour l'échange de renseignements, toutes instances qui échappent au contrôle démocratique; convaincu que, si des avancées sont souhaitables et opportunes, elles devraient prendre la forme d'une "coopération renforcée" (comme celle dite de "Schengen+");***

Or. fr

Amendement déposé par Kathalijne Maria Buitenweg

Amendement 2
Paragraphe 4

4. invite le Conseil à modifier dans les meilleurs délais son règlement intérieur de sorte à rendre accessibles les textes des actes législatifs préparatoires et les positions des États membres ***et à débattre et délibérer en public*** lorsqu'il ***agit en tant que (co-)législateur***

dans les matières relevant de l'ELSJ;

Or. fr

Amendement déposé par Carlos Coelho

Amendement 3
Paragraphe 4 bis (nouveau)

4 bis. attire l'attention du Conseil sur la nécessité que toute avancée dans la réalisation de l'espace de liberté, de sécurité et de justice soit réalisée dans l'optique d'une coopération loyale avec le Parlement européen et dans le respect du principe démocratique selon lequel le Parlement européen doit être associé à l'élaboration de la législation européenne dès le début des travaux, et non à la fin, lorsqu'un accord politique a été conclu;

Or. pt

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 4
Paragraphe 5

5. propose à la Commission d'établir une procédure qui prévoit l'information régulière de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures sur les aspects externes de l'ELSJ, notamment des négociations des accords ainsi que le dialogue politique avec des pays tiers et des organisations internationales; ***demande à la Commission de finaliser le projet pilote appelé "TRANS-JAI", qui devrait permettre de suivre au jour le jour les événements et documents liés à des procédures législatives relevant du domaine de l'ELSJ, pourvu que ses informations et documents soient accessibles sur les registres des institutions; invite les parlements nationaux à s'associer à ce projet pilote en mettant en ligne les travaux préparatoires pour chaque procédure législative concernant l'adoption ou la transposition de mesures de l'UE relevant de l'ELSJ;***

Or. fr

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 5
Paragraphe 5 bis (nouveau)

5 bis. ***invite les États membres à ne pas préjuger des compétences de la Communauté européenne et de l'Union européenne en matière d'accords internationaux et à***

s'activer pour introduire dans les conventions internationales des clauses de "connexion", permettant à l'Union et à la Communauté d'adhérer à ces conventions, ou, tout au moins, des clauses de "déconnexion", qui puissent préserver les acquis de l'Union dans les relations entre États membres, dans les domaines visés par les conventions;

Or. fr

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 6
Paragraphe 5 bis (nouveau)

5 bis. encourage toutes les institutions de l'Union à entretenir un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile et à promouvoir et à faciliter la participation des citoyens à la vie publique; demande à la Commission de présenter dès que possible une proposition visant à prendre des mesures concrètes dans ce sens;

Or. en

Amendement déposé par Carlos Coelho

Amendement 7
Paragraphe 6, deuxième alinéa

6. considère que les mesures liées au développement de l'ELSJ doivent être s'intégrer dans le cadre communautaire (...) avec:
   - (...)
   - le Conseil Budget et Affaires générales lors de la définition des mesures de solidarité financière tant dans la mise en œuvre des système de contrôle des frontières et de politique d'asile ***et politique de retour*** que de la mise en œuvre des infrastructures et ressources nécessaires à la protection civile et à la prévention des catastrophes et attentats terroristes;

Or. fr

Amendement déposé par Martine Roure

Amendement 8
Paragraphe 7

7. réitère sa conviction que la mise en œuvre de l'ELSJ exige un engagement encore plus poussé de la part des institutions ***européennes et nationales*** pour promouvoir le

niveau le plus haut de protection des droits fondamentaux tant dans l'intérêt des personnes que pour éviter par la suite tout retard ou refus de transposition des mesures adoptées. Propose que:

- toute nouvelle proposition législative, notamment en matière de ELSJ soit accompagnée d'une évaluation motivée d'impact sur les droits fondamentaux. Invite d'ailleurs le Groupe de travail des commissaires en charge des droits fondamentaux à informer périodiquement la commission de Libertés ***de ses travaux et à assurer une bonne coordination de leurs travaux respectifs.***
- les futurs débats annuels en matière d'ELSJ soient aussi l'occasion pour évaluer la protection des droits fondamentaux au sein de l'Union et ceci sur la base de rapports thématiques spécifiques établis à cet fin d'une part par la Commission dans le cadre du rapport prévu à l'article 212 TC et, d'autre part par l'Agence des droits fondamentaux ***repris dans le rapport annuel du Parlement européen sur l'état des droits fondamentaux dans l'Union européenne;***

Or. fr

Amendement déposé par Carlos Coelho

Amendement 9
Paragraphe 8, premier alinéa

8. considère comme mesures urgentes pour la promotion des droits fondamentaux:
(...)
- le renforcement des garanties procédurales lors des procès et l'adoption de mesures de solidarité vers les victimes, ***en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants;***

Or. pt

Amendement déposé par Kathalijne Maria Buitenweg

Amendement 10
Paragraphe 8, quatrième tiret

8. - le renforcement des garanties procédurales lors des procès; ***invite le Conseil à adopter rapidement la décision-cadre en la matière en tenant dûment compte de l'avis du Parlement; invite la Commission à présenter d'ici la fin 2005 les propositions législatives annoncées en matière de :***
****reconnaissance mutuelle pendant la phase préalable au procès,***
****mesures de contrôle n'engendrant pas une privation de liberté,***
****principe de "ne bis in idem in absentia",***
****traitement équitable dans l'obtention et l'utilisation des éléments de preuve,***
****droits dérivant de la présomption d'innocence;***
- l'adoption de mesures de solidarité vers les victimes (voir la proposition BE en

matière de justice réparatrice)

Or. fr

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 11
Paragraphe 8 bis

"***Définir des objectifs précis de l'UE et de ses EM***" (sous titre nouveau)

8 bis ***invite la Commission à soumettre au prochain Conseil européen un programme de mise en œuvre du programme de La Haye qui :***

- ***indique les objectifs précis qu'on entend réaliser en accord avec les États membres au cours des cinq années à venir en matière de réduction de la criminalité, protection des personnes et renforcement des libertés***

- ***prévoit un mécanisme transparent de suivi au niveau européen et national de la mise en œuvre de ces objectifs et une analyse adéquate des éventuelles défaillances;***

Or. fr

Amendement déposé par Martine Roure

Amendement 12
Paragraphe 8 ter

8 ter. ***Justice*** (sous titre nouveau)

8 ter ***rappelle que la coopération judiciaire pénale repose sur les principes de confiance réciproque entre autorités judiciaires et citoyens et entre autorités judiciaires elles-mêmes, et de reconnaissance mutuelle: ces objectifs seront atteints grâce à l'élaboration de règles communes, et grâce à un meilleur échange d'informations entre parties concernées ainsi que par une formation des magistrats aux questions européennes; dans ce domaine, le renforcement d'Eurojust avec comme objectif la création d'un parquet européen est indispensable;***

Or. fr

Amendement déposé par Martine Roure

Amendement 13
Paragraphe 8 quater

8 quater. ***souhaite la poursuite des avancées dans le domaine de la coopération judiciaire civile notamment dans le droit de la famille et le droit commercial;***

Or. fr

Amendement déposé par Martine Roure

Amendement 14
Paragraphe 9, premier alinéa

- ***demande une véritable politique européenne d'asile et d'immigration juste, équitable et respectueuse des droits fondamentaux des migrants;***

Or. fr

Amendement déposé par Martine Roure

Amendement 15
Paragraphe 9, deuxième alinéa

- ***rejette l'externalisation des politiques d'asile et d'immigration, et la création de camps ou portails d'immigration à l'extérieur de l'Union européenne;***

Or. fr

Amendement déposé par Martine Roure

Amendement 16
Paragraphe 9, troisième alinéa

- ***rappelle la nécessité d'une politique commune d'immigration qui ne se limite pas uniquement à la lutte contre l'immigration illégale; demande instamment la mise en œuvre d'une politique d'immigration légale;***

Or. fr

Amendement déposé par Martine Roure

Amendement 17
Paragraphe 9, quatrième alinéa

- ***rappelle qu'une politique migratoire européenne doit être accompagnée d'une politique européenne d'intégration qui permette entre autres une intégration régulière sur le marché du travail, le droit à l'éducation et à la formation, l'accès aux services sociaux et sanitaires, la participation des immigrés à la vie sociale, culturelle et politique;***

Or. fr

Amendement déposé par Martine Roure

Amendement 18
Paragraphe 9, cinquième alinéa

- ***prend acte du Livre Vert de la Commission sur la migration économique; rappelle que l'immigration économique en Europe ne doit pas se limiter aux besoins du marché du travail européen mais doit prendre en compte tous les types de migration y compris le regroupement familial; souhaite vivement que l'immigration économique européenne soit soutenue par une harmonisation poussée des règles d'admission des migrants dans l'Union européenne et constitue un facteur de lutte contre les discriminations sur le marché du travail;***

Or. fr

Amendement déposé par Martine Roure

Amendement 19
Paragraphe 9, sixième alinéa

- ***demande à l'Union européenne et à ses États membres de ratifier la Convention des Nations unies sur les droits des travailleurs migrants, et les Conventions 97 et 143 sur les travailleurs migrants de l'Organisation internationale du travail;***

Or. fr

Amendement déposé par Martine Roure

Amendement 20
Paragraphe 9, septième alinéa

- ***est très préoccupé par la politique de retour de l'Union européenne, en particulier les vols communs d'éloignement; rappelle que les accords de réadmission avec les États tiers doivent être basés sur un véritable dialogue et prendre en compte les besoins de ceux-ci; ce dialogue doit permettre la coopération politique et le co-développement afin de s'attaquer aux causes des migrations.***

Or. fr

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 21
Paragraphe 9

9. prie la Commission de s'assurer que les personnes qui ont besoin de protection pourront gagner l'Union en toute sécurité, que leurs demandes seront traitées de manière appropriée, et que les normes du droit international en matière de droits de l'homme et de droit d'asile, et en particulier le principe de non-refoulement, seront scrupuleusement respectées;

Or. en

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 22
Paragraphe 9 bis (nouveau)

9 bis. ***rappelle à la Commission, gardienne des traités, son devoir de veiller au respect du droit d'asile dans l'Union européenne, conformément aux articles 6 du traité UE et 63 du traité CE, de récents épisodes d'expulsions collectives depuis certains États membres ayant jeté une ombre sur le respect des obligations de ces derniers en vertu du droit de l'Union;***

Or. fr

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 23
Paragraphe 9 ter (nouveau)

9 ter. ***rappelle la nécessité d'une politique communautaire d'immigration et d'asile fondée sur l'ouverture de canaux légaux d'immigration et sur la définition de standards communs de protection des droits fondamentaux des immigrés et des demandeurs d'asile dans toute l'Union européenne, comme établi par le Conseil européen de Tampere de 1999 et confirmé par le programme de La Haye;***

Or. fr

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 24
Paragraphe 9 quinquies (nouveau)

9 quinquies. réaffirme ses profondes réserves quant à l'approche du plus petit dénominateur commun dans le projet de directive du Conseil sur les procédures d'asile et demande aux Etats membres de procéder sans tarder à la transposition de la directive 2004/83/CE;

Or. en

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 25
Paragraphe 9 sexies (nouveau)

9 sexies. s'oppose résolument à l'établissement d'un Fonds européen de retour et à la désignation par la Commission d'un représentant spécial pour une politique commune de réadmission; souligne que les fonds de l'Union européenne devraient être utilisés pour améliorer les systèmes d'asile, aider les immigrés à s'intégrer et traiter les causes profondes de l'immigration, au lieu de financer des politiques d'éloignement et de rapatriement;

Or. en

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 26
Paragraphe 9 septies (nouveau)

9 septies. ***demande à la Commission d'inverser l'approche axée sur la sécurité adoptée jusqu'à présent en matière d'immigration, et en particulier la politique de retour et de réadmission, qui prépare la voie de vols charters européens pour ramener les immigrés dans leurs pays d'origine;***

Or. en

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 27
Paragraphe 9 octies (nouveau)

9 octies. ***demande à la Commission de reprendre dans des décisions et décisions-cadres toutes les dispositions figurant dans la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 18 décembre 1990;***

Or. fr

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 28
Paragraphe 9 nonies (nouveau)

9 nonies. ***demande à la Commission de présenter des initiatives concernant le droit de vote des immigrés lors des élections européennes et locales, un droit qui pourrait contribuer à l'intégration sociale, culturelle et politique des immigrés;***

Or. en

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 29
Paragraphe 9 decies (nouveau)

9 decies. ***prie la Commission de retirer les projets-pilotes visant à établir des centres à l'extérieur de l'UE pour les immigrés illégaux interceptés en mer en dehors des***

eaux territoriales européennes et de renoncer à toute initiative dans ce sens;

Or. en

Amendement déposé par Carlos Coelho

Amendement 30
Paragraphe 12

12. sollicite d'ailleurs la Commission:
- à présenter une base légale ***communautaire pour Europol, avant l'entrée en vigueur du traité constitutionnel,*** et à prévoir des formes poussées de coopération entre celui-ci et Eurojust et des formes appropriées de contrôles de ces deux organismes par le parlement européen et les parlement nationaux
- à présenter la base légale pour l'établissement d'une liste (...)
- à examiner la possibilité de l'utilisation (...)

Or. pt

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 31
Paragraphe 13

13. met en garde le Conseil contre les risques de l'interopérabilité des systèmes d'information; s'oppose au "principe de disponibilité" tel qu'établi dans les conclusions du Conseil européen en ce qui concerne le SIS, et demande aux institutions et aux Etats membres de ne pas utiliser le nouveau système d'information Schengen (SIS II) pour constituer une base de données globale répressive;

Or. en

Amendement déposé par Carlos Coelho

Amendement 32
Paragraphe 14

14. rappelle que ces limites ne peuvent pas être balayés en invoquant tout simplement les nouvelles exigences de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, mais qu'il faut au préalable s'accorder sur les objectifs recherchés et définir en conséquence quelles informations sont indispensables pour obtenir les résultats recherchés ***et mettre ces données à la disposition des autorités compétentes durant une période appropriée;***

Or. fr

Amendement déposé par Carlos Coelho

Amendement 33
Paragraphe 16

16. rappelle la nécessité de renforcer la sécurité des documents de voyages, notamment avec l'inclusion d'éléments biométriques. Toutefois, le solution technique retenue est de la plus haute importance, car ce n'est que de cette façon que l'on garantira l'efficacité de l'utilisation de la biométrie et la protection physique des données, notamment contre les accès non autorisés. Il est primordial que soient simultanément sauvegardées les spécifications techniques, en préconisant des solutions caractérisées par un bon rapport coût-efficacité, et qu'elles soient sûres pour la collecte, le traitement, le stockage et l'utilisation de ces données; signale qu'il serait tout à fait inutile que l'Union européenne se précipite sur une solution prématurée qui se révélerait inadéquate;

Or. pt

Amendement déposé par Charlotte Cederschiöld

Amendement 34
Paragraphe 16 bis (nouveau)

16 bis. rappelle que la CEJ et les autorités de protection des données considèrent que les initiatives nationales d'avril 2004 traitant de l'échange de données à des fins de sécurité ne sont pas conformes à la CEDH et à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;

Or. en

Amendement déposé par Charlotte Cederschiöld

Amendement 35
Paragraphe 16 ter (nouveau)

16 ter. souligne que les coûts de l'analyse des données collectées devraient être supportés par l'organe demandeur afin d'éviter un nombre disproportionné de demandes;

Or. en